

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 12 juillet 2013 à 9h, à la Maison du Parc, à Chevreuse

Suite à la réunion du Bureau du 08 juillet 2013, qui n'a pu délibérer, faute de quorum

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

M. POUPART Maire de Bonnelles

Ainsi que :

Pour le PNR : Mme MANOUVRIER, M. PAQUIER

Absents excusés :

Mme FUKS	Maire de Poiny la Forêt
M. BONNEAU	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
M. PLANCHENAULT	Conseiller général des Yvelines
M. SCHOETTL	Président de la CCPL

Pouvoirs :

- Michel BOURNAT à Guy POUPART

Monsieur POUPART rappelle que l'ordre du jour est le même que celui du Bureau syndical du 08 juillet 2013, lequel n'a pu délibérer car le quorum n'était pas réuni. Il porte sur les mêmes dossiers que ceux examinés à cette date.

Le compte-rendu qui suit correspond au débat du 8 juillet 2013.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 mai 2013.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

A la demande du président les points 10 (Conventions pour la rédaction d'articles dans le magazine l'Echo du Parc) et 12 (recherche de partenaires pour le Congrès des Parcs) sont retirés de l'ordre du jour.

2. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Patrimoine » du 18 juin 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Petit Patrimoine » qui s'est tenue le 18 juin 2013, sous la présidence de Mme Marie-Laure ROQUELLE :

- Aide 1-2 du guide des aides / 030PG : dossier 152 : Diagnostic sur 10 ouvrages maçonnés à Châteaufort. Participation du Parc : 3 850,00 €
- Aide 1-2 du guide des aides / 030PG : dossier 153 : Diagnostic sur le lavoir du bourg à Fontenay-les-Briis. Participation du Parc : 1 793,00 €
- Aide 1-2 du guide des aides / 030PG : dossier 154 : Diagnostic sur la chapelle Notre-Dame des Moulineaux à Poigny-la-Forêt. Participation du Parc : 6 860,00 €
- Aide 1-4 du guide des aides / 030PG : dossier 155 : Restauration d'un mur privé : SNL Prologues, à Chevreuse. Participation du Parc : 849 €
- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : dossier 156 : Restauration du clocheton de l'espace Ingrid Bergman à Choisel. Participation du Parc : 2 241,00 €
- Aide 1-3 du guide des aides / 030PG : dossier 157 : Restauration du Pont de Chatillon ; Communes de Dampierre-en-Yvelines et de Saint-Forget. Participation du Parc : 6 510,00 €

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » du 22 mai 2013 et du 03 juillet 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par les Commission restreinte « Architecture, urbanisme et Paysage » qui se sont tenues les 22 mai 2013 et le 3 juillet 2013, sous la présidence de Mme Stéphanie MEURGER :

- Aide 5-1 du guide des aides / 060PG : dossier 21 : Conseil en énergie partagée à Jouars-Pontchartrain. Participation du Parc : 4.200,00 €. 9 communes sont désormais adhérentes à ce dispositif, avec semble-t-il des retours très favorables des municipalités qui se prêtent à l'exercice.
- Aide 5-5 du guide des aides / 060PG : dossier 22 : Rénovation de l'éclairage public au Mesnil-Saint-Denis. Participation du Parc : 5.000,00 €. L'éclairage public fait partie d'une démarche globale, l'objectif n'est pas seulement de réduire la facture de la commune mais bien de viser la défense de la faune nocturne et les sources de pollution lumineuse.
- Aide 5-5 du guide des aides / 060PG : dossier 23 : Rénovation de l'éclairage public à Bonnelles. Participation du Parc : 3.766,23 €. La commune de Bonnelles est accompagnée par la mission Paysage.

- Aide 2-1 du guide des aides / 040PG : dossier 208 : Conseil paysager approfondi à Chevreuse. Participation du Parc : 1.407,00 €. Il est proposé à toute commune qui souhaite être accompagnée grâce à un conseil paysager approfondi de choisir l'un des 3 paysagistes présélectionnés par le Parc. Ce dispositif permet de démultiplier l'action de la mission Paysage.

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 209 : Plantation d'une haie au Parc de la Bonde à Jouars-Pontchartrain. Participation du Parc : 340,83 €.

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Agriculture-Forêt » du 28 juin 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Agriculture-Forêt » qui s'est tenue le 28 juin 2013, sous la présidence de M. Jean-Pierre DE WINTER :

- Aide 12-7 du guide des aides / 040PG : dossier 210 : Programme de signalisation des fermes bénéficiant de la Marque Parc / Pré-enseignes et Signalétique d'Information Locale. Participation du Parc : 6.120,00 €.

- Aide 12-1 du guide des aides / 040PG : dossier 211 : Acquisition d'un système de récolte de la menue paille (EARL de la Predecelle SCEA DE WINTER, communes de Cernay-la-Ville et Dampierre-en-Yvelines). Participation du Parc : 6.510,00 €.

Madame FUKS dit que le volume de menue paille par hectare est de 1,5 à 2 tonnes. A-t-on envisagé les formes de la valorisation ? Pour la SCEA de Winter, il est prévu que cette menue paille soit revendue sous la forme de litière auprès d'éleveurs. En revanche on peut imaginer, s'il y a mutualisation de ce type d'équipement – via par exemple la CUMA de Sonchamp qui semble intéressé comme le suggère Mme GIOBELLINA - que les volumes récoltés soient plus élevés. Cela peut entraîner la réflexion vers d'autres formes de valorisation telles que la méthanisation qui n'existe seulement pour le moment qu'à la Boissière-l'Ecole dans une grosse ferme d'élevage.

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

5. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » du 24 juin 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » qui s'est tenue le 24 juin 2013, sous la présidence de M. GUEGUEN :

- Aide 6-10 du guide des aides / 040PG : dossier 212 : Aide à l'acquisition de matériel alternatif de désherbage, commune de Saint Léger en Yvelines. Participation du Parc : 1 258,60 €.

La batterie peut être utilisée pour d'autres outils (souffleur, sécateur, taille de haies, tronçonneuses) et là encore peut être mutualisée. Il serait bon que le Parc organise un groupement de commandes pour ce type d'équipement. M. Montégut attire l'attention des membres du bureau sur les difficultés très dissemblables de désherbage selon la nature des sols.

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 213 : Aide à l'aménagement de la mare de Saint Robert, commune de Cernay la Ville. Participation du Parc : 8 400,00 €.

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la commission restreinte « Culture » du 04 juin 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Culture » qui s'est tenue le 04 juin 2013, sous la présidence de Mme GOSSARE :

- Association Hélium : 1 500 € : aide au projet de portes ouvertes d'ateliers d'artistes. De plus, le Parc apportera une aide à la communication autour de ce projet : mention distinctive dans l'Echo du Parc, diffusion des plaquettes et mise à disposition de la tour des gardes et du moulin d'Ors. L'association Hélium détient par ailleurs une voix consultative au comité syndical du Parc.

-Un soutien en communication est également prévu pour le Festival Ravel organisé à Montfort L'Amaury. La commission Patrimoine Culture espère que ce festival pourra se déployer sur plusieurs communes du Parc.

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

7. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique » du 02 juillet 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue 02 juillet 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

- **Boulangerie-pâtisserie « Aux délices de Pontchartrain » M et Mme BOVE, Jouars-Pontchartrain**
Equipement professionnel (fours, étuve, élévateur) : 52 000€ HT
Subvention accordée : 7 800€

- **Menuiserie –ébénisterie de M Rossignol, Le Mesnil-Saint-Denis**
Véhicule utilitaire, toupie, groupe d'aspiration : 16 970 € HT
Il s'agit d'un menuisier diplômé de l'École Boulle qui a acheté un pavillon avec un bâtiment indépendant. Le Parc soutient son investissement matériel.
Subvention accordée : 2 545, 50 €

Il est bien précisé qu'il s'agit d'une boulangerie traditionnelle et non d'un simple point chaud.

- **Epicerie multiservice « Epi Service », M YOUSSEFI, Sonchamp**
Mobilier (gondoles, tables, chaises, étagères...) et matériel (congélateur, cafetière,...) : 13 036 € HT
Subvention accordée : 1 955,40 €

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

8. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » du 29 mai 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide à un projet scolaire attribuée par la Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire » qui s'est tenue le 29 mai 2013, sous la présidence de Mme Evelyne AUBERT :

- Ecole maternelle COROT — Magny-les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur les arbres fruitiers : 500,00 €

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

9. Attribution des prix pour les éco-trophées 2013.

Le Parc a mis en place le concours « Eco Trophées », afin de valoriser les entreprises engagées volontairement dans des démarches éthiques et respectueuses de l'environnement.

Le Parc souhaite avec ce concours :

- Promouvoir et récompenser les acteurs économiques ayant adopté des démarches exemplaires et innovantes préservant l'environnement,
- Montrer aux autres acteurs que prendre en compte l'environnement dans la gestion de son activité est une démarche facilement reproductible et pouvant devenir un facteur de compétitivité important (réduction des coûts de gestion des déchets, de l'eau, amélioration de son image de marque, meilleures conditions de travail, etc.),
- Démontrer qu'améliorer « durablement » la prise en compte de l'environnement pour un acteur est une démarche gagnante qui bénéficie à tout le monde (entreprises, habitants, communes).

La Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue 23 mai 2013, sous la présidence de M. Frédéric MONTEGUT, Vice-président de la Commission « Développement économique et énergie », a attribué les « Eco Trophées » aux entreprises suivantes :

- ✓ Sérigraphie Baudouin (Le Perray-en-Yvelines) : Management environnemental de l'entreprise (catégorie Entreprises commerciales, artisanales et de services),
- ✓ Mairie de Courson-Monteloup : Écoconstruction de l'école primaire (catégorie « Associations et collectivités »),
- ✓ Pépinières Thuilleaux (Choisel): Management environnemental et Savoir-faire de la pépinière (catégorie « Agriculteurs »)
- ✓ Les Eco-Actions (Saint-Jean-de-Beauregard) : Re-création d'objets (sacs, meubles,...) à partir de matériaux recyclés (Grand prix du jury)
- ✓ Upcycle (Saint-Rémy-Lès-Chevreuse) : Production de Champignons à partir de marc de café récupéré (Grand prix du jury)

La remise des prix a eu lieu le 20 juin dernier. Chaque lauréat a reçu :

- un film de présentation du projet,
- un trophée en céramique fabriqué par Jacqueline Hoerter et Philippe Buraud, Céramistes installés à Fontenay-les-Briis.

Pour les 2 lauréats « Grand prix du jury », il est envisagé une prime de 1 000 € que les lauréats s'engagent à affecter dans des opérations ne portant pas atteintes à l'environnement.

Le Bureau approuve le principe de l'attribution de ces deux primes.

10. Convention tarifaire pour la rédaction d'articles dans le magazine l'Echo du Parc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le Bureau souhaitant qu'une publicité plus large soit organisée.

11. Convention avec le Lycée d'hôtellerie et de tourisme de St Quentin-en-Yvelines dans le cadre du Congrès des Parcs.

A l'occasion du Congrès des Parcs naturels régionaux 2013 qui aura lieu les 2, 3 et 4 octobre 2013, le Parc naturel régional a sollicité le Lycée d'hôtellerie et de tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la participation de groupes d'élèves à l'accueil et l'information (une dizaine d'élèves), au service de

repas des congressistes (une quinzaine d'élèves pour chaque buffet le mercredi et le vendredi, une soixantaine d'élèves pour le dîner de gala du jeudi). Ce partenariat entrera dans le cadre de travaux pratiques déplacés.

Pour le lycée, il s'agit d'une occasion exceptionnelle d'élargir le champ des connaissances et d'apprentissage des élèves des sections de tourisme et d'hôtellerie/restauration.

Les élèves seront encadrés par les enseignants qui conduisent habituellement les apprentissages et la discipline. Le transport aller et retour, le repas des élèves et de leurs professeurs seront assurés par le Parc. Le départ et le retour s'effectueront depuis/vers le lycée hôtelier de Guyancourt

En contrepartie, le Parc s'engage à prendre en charge les frais des élèves stagiaires et de leurs professeurs par le versement d'une somme forfaitaire de 5 000 euros (hors transport et repas). Cette somme sera versée en vue de l'organisation de séquences éducatives, de projets pédagogiques pour les élèves du lycée hôtelier de Guyancourt. Il est à noter que l'engagement du Parc a été ramené à 5000 après des échanges avec le proviseur du lycée, au lieu des 6750 prévus initialement.

M. FISCHER, vice-président du Conseil régional en charge des lycées se félicite de ce partenariat.

Le Bureau approuve à l'unanimité cette convention avec le Lycée d'hôtellerie et de tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines.

12. Recherche de partenaires pour le Congrès des Parcs

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le président souhaitant la signature de conventions particulières avec chacun des partenaires

13. Convention avec la DRIEE pour l'attribution d'une subvention relative à l'étude de la viabilité économique des services de la « Maison de l'écomobilité et du tourisme ».

Dans le cadre du projet de « Maison de l'écomobilité et du tourisme » piloté par le Parc naturel régional, une convention de partenariat avec la CCI pour la réalisation d'une étude de viabilité économique des services de la Maison a été approuvée par le Bureau syndical du 27 mai dernier. La DRIEE Île-de-France a été sollicitée pour financer cette étude.

Le Bureau approuve la convention avec la DRIEE en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 9 508,20 € TTC (soit le coût de l'étude).

14. Validation du règlement « utopies réalistes » pour la session 2013/2014.

Le Parc a mis en place un nouveau type d'aides en 2012, afin de financer des projets innovants (cf. Chapitre 14 du Guide des aides adopté par le Comité syndical du Parc le 24 octobre 2011, aide n°14-1 Les « Utopies réalistes » : Aide aux projets urbains, architecturaux et paysagers expérimentaux, innovants et écologiques). Cette aide correspond à l'opération budgétaire 740P.

Le Parc souhaite reconduire cet appel à projets pour une deuxième session en 2013/2014. Le règlement a été amélioré pour permettre une meilleure gestion des candidatures. Notamment, un délai de 5 mois pour la présélection des candidats puis un délai de 3 mois pour le montage des dossiers est prévu afin de faciliter l'accès des communes à ce dispositif.

La campagne de communication démarrera à partir du 10 juillet 2013, les candidatures pourront être reçues jusqu'à décembre 2013. La publication des lauréats est prévue pour fin mai 2014.

Le projet de règlement « utopies réalistes » 2013/2014 sera présenté en séance. Il est donc proposé au Bureau syndical de se prononcer sur ce règlement et d'autoriser le lancement de la session 2013/2014 de l'appel à projets innovants « utopies réalistes ».

Il est prévu par ailleurs une révision générale du guide des aides après consultation des financeurs du Parc naturel en fin d'année 2013.

Pour rappel, le guide des aides détaille ainsi cette aide « utopies réalistes » :

Intitulé	Taux de subvention	Bénéficiaire	Montant maximum de l'aide versée H.T.	Conditions particulières
Les « Utopies réalistes » : Aide aux projets urbains, architecturaux et paysagers expérimentaux, innovants et écologiques (aide n°14-1)	par un jury composé d'experts et de membres de la commission restreinte (Architecture Urbanisme Paysage) 80 % maximum de subventions publiques	les Communes, les EPCI, les entreprises, les associations et les particuliers.	Aide forfaitaire établie au cas par cas par la commission d'attribution dans la limite du fonds d'aide alloué annuellement	Le dossier de présentation doit comprendre : - une note d'intention (4 pages) mettant en évidence le caractère innovant du projet et son adéquation avec la charte - photos et localisation du site - documents écrits et graphiques présentant le programme, le projet, les financements

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses : sans objet.

Un nouveau bureau sera donc re-convoqué le 12 juillet prochain à 9h en raison de l'absence de quorum.

La séance est levée à 19h.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
- Mme BONZANI Conseillère régionale d'Ile-de-France
- M. BOUCHET Représentant de la CC des Etangs
- M. BOURNAT Maire de Gif-sur-Yvette
- M. FISCHER Conseiller régional d'Ile-de-France
- Mme FUKS Maire de Poigny-la-Forêt
- Mme GOSSARE Maire de Saint Forget
- M. POUPART Maire de Bonnelles
- M. SAUTIERE Maire de Saint Rémy lès Chevreuse
- M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

Mme AUBERT, M. BENTEGEAT, M. DELOROZOY, Mme GIOBELLINA, M. GUEGUEN, M. GUILBERT, M. MONTEGUT.

PNR : Mmes LE LAGADEC, MANOUVRIER, M. PAQUIER.

Absents excusés :

- Mme PECRESSE Conseillère régionale d'Ile-de-France
- M. PELLETIER Maire de Milon la Chapelle
- M. PLANCHENAULT Conseiller Général des Yvelines
- Mme ROQUELLE Maire de Jouars-Pontchartrain
- M. SCHOETTL Président de la CCPL

Pouvoirs : -

- Christian SCHOETTL à Michel BOURNAT
- Valérie PECRESSE à Guy SAUTIERE
- Jacques PELLETIER à Françoise GOSSARE
- Marie-Laure ROQUELLE à Guy POUPART